

# COMPTE RENDU SUCCINT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Secrétaire de séance : Jean-Michel CHAGNIOT

Ouverture de séance 18h30 par Mr le Maire

Quorum étant atteint la séance peut commencer.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - BISSO - CARIVEN - EMERAS - FALIERES - MERILLOU - PATTI - NOEL - PETIT - BRAUD - COULOUMIERS- MAUSSERVEY - ASSAL - MULKAY - RIOU - ROUBENNE --MEYER - LUMEAU - ARDERIU -- FANTOVA - CESSÉS

Absents et excusés :

Mmes et M. VACHER - LASCROUX - BROCHADO - PRADEL - RAFFIER - ANDRAU- BERGOUGNIOU

Procurations :

Mme VACHER donne procuration à Mme CARIVEN

Mme LASCROUX donne procuration à Melle MEYER

Mme BROCHADO donne procuration à Mme FALIERES

Mr RAFFIER donne procuration à Mme PATTI

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIEU

Mr BERGOUGNIOU donne procuration à Mr LUMEAU

### 1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2012

Voir document joint

*Mr ARDERIU intervient sur le point 4-2 page 8 en précisant que les élus de Bien Vivre à la Salvetat se sont abstenus.*

POUR..... 24

ABSTENTIONS ..... 0

CONTRE ..... 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU)

### 2. DECISIONS DU MAIRE

Je vous rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), j'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2012-13 du 8 février :

Marché T10 013 - Construction d'une unité centrale de production et de salles de restauration

Lot n°1 - VRD - SAS Jean LEFEVRE - Avenant n°1

Avenant n°1 relatif pour le lot n°01, avec la Société SAS Jean LEFEVRE, sise ZI de Vic - BP 12142 - 31 321 CASTANET TOLOSAN, représentée par Monsieur Jean LEFEVRE, directeur, pour la réalisation de travaux supplémentaires.

Montant initial du marché notifié le 25.11.10: 121 726.82€ HT soit 145 585.46€ TTC

Le montant des travaux modificatifs en plus-value : + 5 189.41€ HT, soit 6 206.53€ TTC.

Nouveau montant du marché : 126 916.23€ HT soit 151 791.99€ TTC

2012-14 du 8 février :

Marché T10 013 – Construction d’une unité centrale de production et de salles de restauration

Lot n°10 – ELECTRICITE – SAS BEEI - Avenant n°1

Avenant n°1 pour le lot n°10, avec la Société SAS BEEI, sise 210 rue de la Sur – 31 700 BEAUZELLE, pour la réalisation de travaux supplémentaires d’électricité.

Montant initial du marché notifié le 25.11.10: 73 788€ HT soit 88 250.45€ TTC

Le montant des travaux modificatifs en plus-value : + 3 431.86€ HT, soit 4 104.50€ TTC.

Nouveau montant du marché : 77 219.86€ HT soit 92 354.95€ TTC

Le montant de cet avenant représente une augmentation du marché initial de : +4.65%

2012-15 du 8 février :

Marché T10 013 – Construction d’une unité centrale de production et de salles de restauration

Lot n°09 – SARL LORENZI - Avenant n°1 - SERRURERIE-BARDAGE METALLIQUE

Avenant n°1 pour le lot n°09, avec la Société SARL LORENZI, sise 20 chemin de la Plaine – ZI En Jacca – COLOMIERS, pour la réalisation de travaux supplémentaires de serrurerie et de bardage métallique.

Montant initial du marché notifié le 25.11.10: 77 471.90€ HT soit 92 656.39€ TTC

Le montant des travaux modificatifs en plus-value : + 1 689.30€ HT, soit 2 020.40€ TTC.

Nouveau montant du marché : 79 161.20€ HT soit 94 676.79€ TTC

Le montant de cet avenant représente une augmentation du marché initial de : +2.18%

2012-16 du 8 février :

Aménagement de deux passages couverts à l’Ecole maternelle Marie Curie

Acte d’engagement pour l’aménagement de deux passages couverts à l’Ecole maternelle Marie Curie avec la Société Bureau Véritas, sise 12 rue Michel Labrousse, Bât 15 – BP 64797 – 31 047 TOULOUSE CEDEX 1, représentée par Monsieur Serge DE MALET ROQUEFORT.

Le montant est de 1 472€ HT soit 1760.51 € TTC

2012-17 du 8 février :

Construction de points d’eaux aux préfabriqués de l’Ecole des Trois Chênes.

Lot n°1 : Voirie & Réseaux Divers

Acte d’engagement lot n°1 pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers avec la Société GABRIELLE – 1 avenue Raymond Sommer – 31480 CADOURS représentée par Monsieur Julien GABRIELLE, Président.

Le montant de base est 14 748 € HT, soit 17 638.61 TTC

Le montant de l’option est de 4 885€ soit 5 842.46€ TTC

Soit un montant total de 19 633€ HT soit 23 481.07€ TTC

2012-18 du 10 février :

Conventions d’occupation de l’espace emploi en vue d’assurer l’accueil des demandeurs d’emploi

Monsieur le Maire, représentant la commune de la Salvetat Saint Gilles, est autorisé à signer les conventions d’occupation de l’espace emploi en vue d’assurer l’accueil des demandeurs d’emploi

2012-19 du 21 février :

Annulée et remplacée par la 21 suite à une erreur de frappe.

2012-20 du 21 février :

Contrat de Vente Electricité – EDF / Restauration Municipale

Signature du contrat de vente l'électricité avec EDF pour la restauration municipale, 39 avenue des Hospitatiers, dont la prime fixe annuelle à facturer est de 3 614.40€/an pour une puissance réduite de 120 kVA.

Le contrat rentre en vigueur à la date de signature et pour une durée d'un an.

*Mr LUMEAU demande des précisions.*

2012-21 du 21 janvier :

Acquisition d'une tondeuse à gazon grande largeur pour le service des espaces verts.

Signature du devis pour l'achat tondeuse à gazon grande largeur pour le service des espaces verts pour un montant de 8 150,00 € HT soit 9 747.40 € TTC.

2012-22 du 7 mars :

Contrat de maintenance informatique Mismo 2012/2013

Acte d'engagement et toutes les pièces annexes avec Monsieur ICHER Claude responsable d'agence infrastructures Sud-ouest MISMO INFORMATIQUE, 29, voie d'Occitane 31319 LABEGES CEDEX.

L'acte d'engagement concerne le contrat d'assistance comprenant :

- La Maintenance du matériel informatique ..... 2 400.00 €
- L'assistance téléphonique postes et réseaux ..... 1 500.00 €
- La maintenance curative et préventive postes et réseaux.. 4 800.00 €

Soit un montant total de 8 700.00 € HT, soit 10 405.20 € TTC

Ce contrat est signé pour une durée d'un an soit du 19/04/2012 au 18/04/2013

2012-23 du 8 mars :

Diagnostic enfance et jeunesse.

Acte d'engagement avec le Cabinet Repères sis 56 bd Silvio Trentin - 31 200 TOULOUSE, représentée par Monsieur Nicolas LAMOUR, directeur associé pour la réalisation d'un diagnostic d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de la Salvetat Saint-Gilles dans la perspective de la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2012/2016 avec la CAF de la Haute-Garonne Le montant total est de 8 840 € HT, soit 10 572.64 € TTC.

### **3. JURY D'ASSISES**

Conformément à la loi du 28/07/78 portant réforme de la procédure pénale sur le jury d'assises et du code de procédure pénale, il convient de procéder au tirage au sort de 15 jurés, à partir des listes électorales, en vue de former le jury d'assises 2013.

La ville de la Salvetat devra procéder au tirage au sort de 15 jurés, ces personnes devront être âgées au moins de 23 ans au 1er janvier de l'année où il doivent siéger, ce qui exclut les électeurs nés à compter du 1er janvier 1990, et adresser la liste des noms tirés avant le 15 avril 2012 au secrétariat greffier à la Cour d'Appel de Toulouse.

### **4. EMPLOIS SAISONNIERS : CREATION DE POSTES**

Recrutement de saisonniers pour cet été afin de décharger les services.

- 1 personne pour les services administratifs pendant 3 semaines
- 2 personnes pour les services techniques et espaces verts pendant 3 semaines

Les modalités de remplacement seront mises en place par service en fonction du planning des départs en congé.

*Mr CESSÉS* intervient et précise que comme l'année passée, il est nécessaire d'être attentif et vigilant à l'encadrement de ces jeunes. En effet, plusieurs salvétains lui ont signalé que ces stagiaires étaient souvent seuls et désœuvrés dans les rues de la commune.

*Mr ARDERIU* demande si une information a été passée auprès des salvétains.

*Mr LUMEAU* constate qu'on a diminué le nombre de saisonniers par rapport à l'an passé.

*Mr LE MAIRE* répond que l'information a bien été passée auprès du point Emploi et qu'effectivement, nous avons recruté un saisonnier de moins dans le service administratif.

POUR..... 24

ABSTENTIONS ..... 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDRIU)

CONTRE ..... 0

## **5. REFONDATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Voir document joint.

POUR..... 24

ABSTENTIONS ..... 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDRIU)

CONTRE ..... 0

## **6. VERSEMENT IFST ET IHTS**

Je vous demande de m'autoriser à verser les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et les indemnités forfaitaires complémentaires aux agents y ouvrant droit et accomplissant des heures supplémentaires à l'occasion des élections présidentielles (22 avril et 6 mai) et législatives (10 et 17 juin). Seraient concernés une dizaine d'agents.

Voté à l'unanimité

## **7. COMPTE ADMINISTRATIFS 2011**

Voir document joint.

*Mr MULKAY* présente le compte administratif de la ville pour l'exercice 2011.

*Mr CESSÉS* intervient : « Je suis partiellement satisfait de la gestion communale 2011. En effet, vous avez pris acte à la suite à mes interventions pour réguler correctement le résultat d'ensemble de nos comptes. J'approuve cette initiative, néanmoins les comptes sont toujours fragilisés par les dépenses de fonctionnement pour moi trop excessives en rapport à nos recettes.

Je souhaite vous informer en premier lieu de critiques purement administratives. En effet, afin de faire correspondre la réalité avec la gestion comptable je vous encourage à rapprocher l'opération d'équipement n°46 Libelle Cimetières. Cette opération couvre ces dépenses sur le budget de la Commune (3 552€), alors que ces recettes sont ventilées sur les comptes administratifs du CCAS (15 697€). Cette subtilité comptable devrait être révisée pour le budget 2012 afin d'obtenir une meilleure lisibilité.

Concernant la gestion comptable présentée aujourd'hui, je suis en désaccord notamment avec l'encours total de la dette. Car il a augmenté de plus de 6,5%, il représente la somme de 2 520 521€ pour un capital dû au 31/12/2011. Je vous demande donc une certaine réserve pour le budget 2012.

La dérive majeure concernant votre gestion administrative 2011 est sur les engagements d'Emprunts Garantis par la commune. Le capital restant dû au 31/12/2011 est de 6 393 945€ soit une augmentation par rapport à

2010 de 143%. L'engagement de notre commune garantissant les emprunts des Groupes immobiliers représente plus de 4 fois nos recettes d'investissement. Ces simples chiffres que vous Mr le Maire soumettez au vote du conseil démontrent votre politique de sur-urbanisation de la Salvetat. Votre gestion de la commune supporte les opérations de promoteurs telles que Promologis, SA des Chalets, DPDHLM de la haute Garonne et Colomiers Habitat. Ces méthodes fragilisent les finances de la commune et déplaisent aux Salvetains. Voter le budget 2011 sous-entend que l'on cautionne de tels agissements. Je précise que sur toute la période 2011, je me suis fermement opposé systématiquement à l'adoption par le conseil Municipal de ces garanties d'emprunts. En conclusion je voterais contre la gestion des comptes administratifs de 2011, néanmoins je recommande d'avoir la plus grande prudence pour le budget 2012. Car quel que soit le futur Président de la République, les finances de la France seront marquées sous le sceau de la rigueur budgétaire. »

**Mr EMERAS** intervient afin de soulever un certain nombre de points signalés par Mr Cesses :

Il rappelle que le budget n'a pas été construit de manière fragile. En effet, nous avons toujours mis en place un budget avec une gestion prudentielle et rigoureuse. Notre niveau d'endettement est nettement en dessous de la moyenne. Ce qui nous permet de maintenir un investissement conséquent.

Il rappelle aussi que les garanties d'emprunt assurent un développement substantiel de logements sociaux. Cela nous permet de répondre aux besoins de la population qu'à nos obligations légales par rapport à la loi SRU.

Il signale enfin que les garanties d'emprunt ne sont pas prises en compte dans l'état de la dette notamment par la Préfecture et la Chambre Régionale des Comptes. Ce sont des éléments hors bilan.

**Mr MULKAY** rappelle que les garanties d'emprunt font intervenir l'ACDC ainsi que le Conseil Général et qu'en tout état de cause, nous ne garantissons jamais la totalité de la dette.

**Mr CESSSES** précise qu'il nous faut absolument être prudent en matière de caution mais la masse des emprunts garantis de plus de 6 millions d'euros l'interpelle.

**Mr LE MAIRE** intervient pour rappeler la philosophie de la mise en place des logements sociaux. « Nous avons le devoir d'accueillir les nouveaux arrivants, des jeunes couples qui souhaitent s'installer sur la commune et, nous devons absolument éviter de payer de très fortes pénalités. »

**Mr CESSSES** prend la parole : « Vous évoquez ma famille Politique. Je vous rappelle quelle est républicaine et humaniste. Néanmoins le problème n'est pas là, je précise que la lecture des comptes 2011 n'a rien de politique, je vous encourage à les lire car visiblement vous ne connaissez pas vos chiffres Mr le Maire. Votre gestion cautionne plus de 6 Millions d'Euros afin de couvrir les risques de Promoteurs. Je comprends votre désappointement Mr le Maire, mais ces chiffres sont un fait. »

**Mr ARDERIU** demande à son tour s'il existe un plafond légal d'intervention.

**Mr LE MAIRE** répond qu'il n'y a pas de règle prudentielle sur ces cautions auprès des organismes sociaux.

**Mr ARDERIU** approuve le principe de cette caution.

**POUR..... 22**

**ABSTENTIONS ..... 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDRIU)**

**CONTRE ..... 1 (M.CESSSES)**

## **8. COMPTE DE GESTION 2011**

Voir document joint.

**Mr MULKAY** présente le compte de gestion 2011 qui retrace la gestion du poste comptable.

**POUR..... 23**

**ABSTENTIONS ..... 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDRIU)**

**CONTRE .....0**

## **9. AFFECTATION DES RESULTATS 2011**

Voir document joint.

*Mr MULKAY présente l'affectation des résultats 2011 sur le budget 2012.*

POUR..... 23  
ABSTENTIONS ..... 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU)  
CONTRE ..... 0

## **10. BUDGET PRIMITIFS 2012 - VILLE**

Voir document joint.

*Mr MULKAY présente le budget primitif 2012 de la commune.*

*Mr CESSSES prend la parole afin de préciser qu'il votera contre. Les écarts de gestion avec le budget définitif sont trop importants.*

*Mr ARDERIU demande une précision sur le vote de la subvention à la crèche associative Micro-Chouette.*

*Mr LE MAIRE intervient : « cette subvention est de 14 000€ car nous devons intégrer en plus du loyer un certain nombre de charges locatives. Il convient de ne pas fragiliser les comptes de cette structure qui rend un service imminent aux parents du quartier. »*

*Mr ARDERIU demande pourquoi la subvention de l'association Lecture pour Tous passe de 4 000€ à 6 000€.*

*Mr LE MAIRE répond que dans le cadre de l'aide aux associations culturelles, sportives et caritatives, la ville intervient pour les appuyer dans l'organisation des manifestations notamment Lecture pour Tous qui organise la journée du Livre en septembre. Il est prévu que les bénéfices aillent aux enfants de La Salvetat.*

*Mr ARDERIU demande si cette manifestation a été mise en place afin d'éviter à BVS d'organiser la sienne.*

*Mme CARIVEN fait remarquer le règlement.*

POUR..... 22  
ABSTENTIONS .....0  
CONTRE ..... 5 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU -M.CESSSES)

## **11. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES**

Voir document joint.

*Mr MULKAY présente la proposition de vote sur les taux des trois taxes (habitation, foncière bâti et non bâti) pour l'exercice 2012 :*

*Taxe d'habitation 17.94%*

*Taxe foncière bâti 19.74 %*

*Taxe foncière non bâti 159%*

POUR..... 23  
ABSTENTIONS .....0  
CONTRE .....4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU)

## **12. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL POUR LE VEHICULE DE LA MJC**

Il s'agit de m'autoriser à solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Garonne, au taux le plus élevé possible, pour le véhicule de la MJC.

Le montant est de 15 239.28 € HT

Votée à l'unanimité

## **13. DEMANDE AIDE FINANCIERE CONSEIL GENERAL VEHICULE POLICE MUNICIPALE**

Il s'agit de m'autoriser à solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Garonne, au taux le plus élevé possible, pour le véhicule de la MJC.

Le montant est de 11 423.91 € HT.

Votée à l'unanimité

## **14. DEMANDE AIDE FINANCIERE ETAT - MINIBUS POUR LA MJC - ENVELOPPE PARLEMENTAIRE**

Suite à notre demande, le Gouvernement a bien voulu inscrire au budget du Ministère de l'Outre Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, le financement à titre exceptionnel et non reconductible, d'une opération d'acquisition d'un véhicule pour la MJC pour un montant de 4 500 €.

Je vous demande de m'autoriser à demander le versement de cette subvention.

Le montant est de 15 239.28 € HT

Voté à l'unanimité

## **15. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCST**

### **La modification des statuts de la Communauté de Communes de la Save du Touch porte :**

**En 1<sup>er</sup> lieu** : sur la prise en compte par la Communauté de Communes de la compétences des transports en commun non urbain permettant d'organiser les transports à la demande pour toutes les communes membres (à l'exception de Plaisance du Touch et de la Salvetat Saint-Gilles qui font partie du PTU), en direction des gares de Mérenvielle (pour la Vallée de la Save) et de Colomiers (pour Leguevin). Cette prise en charge intercommunale, une fois validée, permettra de ne supporter qu'une partie du déficit d'exploitation (les 2/3 environ du déficit étant remboursés, par convention, par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute-Garonne).

### **Cette modification concerne:**

- **L'article 10** : dans le chapitre des compétences facultatives, point F, y est ajouté : « Gestion et développement, par délégation du Conseil Général, d'un service de transport public non urbain, dit « transport à la demande » en direction de la gare de Mérenvielle pour les habitants des communes membres de la Vallée de la Save et celle de Colomiers pour ceux de la commune de Leguevin ».

### **En second lieu :**

- Dans le chapitre intérêt communautaire de la voirie, à savoir le retrait de la compétence intercommunale sur les voiries communales « permettant d'accéder à des parkings publics

supérieurs à 150 places ». Cette disposition concerne les communes de Plaisance du Touch et de Léguevin qui engagent des travaux en centre-ville, pour lesquels les financements prévus sont hors du pool routier.

**Cette modification porte :**

- sur les compétences optionnelles, point B : « Toutes les voiries communales ainsi que les places et espaces de stationnement, hors trottoirs, à l'exception des chemins ruraux et des voiries de lotissement ou de AC non intégrées en voiries communales. Les travaux d'aménagement et d'entretien des voiries sont récapitulés en annexe 2, à l'exception des secteurs dont les périmètres sont précisés en annexe 3, qui permettent d'accéder et d'utiliser des parkings ou parcs de stationnement supérieurs à 150 places de véhicules. »

Votée à l'unanimité

**16. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Cette délibération a pour objet de préciser une modification du groupement de commandes organisé pour la réalisation des travaux de voiries et de trottoirs, dès lors que les trottoirs sont à réaliser de façon contiguë aux travaux de voirie.

Dans la mesure où une délégation de maîtrise d'ouvrage, pour les travaux de voirie, a été approuvée pour les communes de Plaisance du Touch et de Léguevin, il convient, par voie de conséquence, de modifier la convention de groupement de commandes pour permettre à ces communes de réaliser les travaux de trottoirs, correspondant aux voiries pour lesquelles une délégation de maîtrise d'ouvrage a été approuvée. Tel est l'objet de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande. Bien entendu, pour les voiries communales de ces deux communes qui ne font pas l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, la convention de groupement continue de s'appliquer.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance 21h00.